YERRES

*Services Techniques*
*N° Tél : 01.69.49.77.00*
*N/Réf : NDA/MG/MV*

**DECISION N° 2001 / 70**

**OBJET :** **Convention de prêt à usage d'un véhicule, conclue avec l'association A.F.Y. (Association Folklorique Yerres)**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération n° 2000/06/779 en date 29 juin 2000 autorisant Monsieur le Député-Maire à signer une convention de prêt à usage d'un véhicule entre la commune d'Yerres et les associations yerroises notamment,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention de prêt à usage de véhicule avec l'association A.F.Y. (Association Folklorique Yerres).

**DECIDE**

DE mettre gratuitement à disposition de l'association A.F.Y. (Association Folklorique Yerres) un véhicule,

DE signer la convention correspondante,

DIT que le prêt à usage d' un véhicule est consenti du 19 mars 2001 à 8 heures au 20 mars 2001 à 19 heures.

DIT que l'emprunteur prendra le véhicule dans l'état où il se trouve au moment de l'entrée en jouissance,

DIT qu'un état des lieux sera dressé contradictoirement,

DIT que l'emprunteur s'engage à verser au prêteur qui le reconnaît, à titre de caution, la somme de 2000 Francs (deux mille) par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,

Fait à Yerres, le 8 mars 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
14 MARS 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY